

Intervention de la Délégation du Burundi lors de la réunion des comités permanents inter- sessionnels sur l'assistance aux victimes des Mines Antipersonnel, la réintégration socio- économique et la Mise en œuvre du traité d'OTTAWA.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La délégation du Burundi voudrait d'abord féliciter les membres du bureau ainsi que leurs collègues des comités précédents, pour la qualité des documents mis à la disposition des participants, la manière dont les échanges sont conduits.

La compréhension qui règne entre les délégations présage de bons progrès dans la mise en œuvre de la convention d'OTTAWA et de toutes les dispositions y relatives.

Nous saisissons cette opportunité pour remercier l'Union Européenne qui conformément à la recommandation de BAMAKO et de la précédente réunion inter-session de Genève au mois de mai 2001 ont dégagé les moyens financiers nécessaires à la mise au profit du multilinguisme pour une meilleure communication au cours des travaux de la réunion inter- session sur la convention d'OTTAWA.

Nous émettons le vœu de voir l'Union Européenne faire davantage afin de traduire en d'autres langues les synthèses des documents produits par les comités permanents.

Nos sentiments de gratitude vont également au Centre de Déminage Humanitaire de Genève dont le support financier a permis aux délégués de nombreux pays en développement de prendre part à cette réunion.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

S'agissant du processus de mise en œuvre de la Convention d'OTTAWA, le Burundi n'a pas oublié ses engagements. En effet, au lendemain de la Conférence des Etats Parties tenue l'année passée à Managua au NICARAGUA, le Gouvernement et l'Assemblée Nationale se sont d'abord attelés à finaliser les textes juridiques permettant de mettre en place dès la fin du mois d'Octobre 2001, les Institutions nationales de transition, conformément à l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale au Burundi, signé à ARUSHA en Août 2000. C'est la seule urgence qui a retardé l'adoption des instruments de ratification de la Convention d'OTTAWA.

Maintenant que le Gouvernement d'Union Nationale de transition, le parlement composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat de transition sont en place, la délégation du Burundi peut donc assurer les Etats Parties que le Burundi sera parmi les dix nouveaux pays qui auront ratifié la Convention en Septembre prochain, tel que cela a été recommandé à la 3^{ème} Conférence des Etats Parties à Managua.

En attendant cette échéance, le Burundi sollicite les pays expérimentés dans la mise en œuvre de la Convention pour élaborer le calendrier des activités découlant de la ratification.

Nous saurons déjà gré à la Belgique qui a déjà manifesté sa disponibilité.

Monsieur le Président,

Excellence Mesdames, Messieurs,

Pour réussir la mise en application intégrale de la Convention d'OTTAWA, il est indispensable qu'il y ait la paix.

Or, le Burundi est encore confronté à une guérilla injustifiée après la signature de l'Accord d'Arusha malgré les appels du Gouvernement du Burundi, des pays de la région, de l'OUA/Union Africaine, de l'Union Européenne et du conseil de sécurité des Nations Unies.

C'est pourquoi la délégation Burundaise profite de ce forum pour relancer de nouveau un appel à la Communauté Internationale afin qu'elle contraigne les rebelles FFD et FNL à négocier le cessez- le- feu et à s'inscrire dans la logique de l'Accord de paix signé à Arusha.

Certains partenaires comme le PNUD, l'UNICEF, Handicap International et le CICR qui assistent déjà les victimes de la guerre peuvent témoigner de l'urgence de notre requête. Nous leur adressons d'ailleurs notre profonde reconnaissance

Une campagne identique devrait être dirigée vers les producteurs et les exportateurs des Mines Antipersonnel afin qu'ils s'abstiennent de les livrer à des entités non gouvernementales qui ne se sentent pas concernés par les conventions internationales.

Je vous remercie.